

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

---

### SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2010

---

Présents : MM. MINJUZAN, LEES, IDOMENEE, CASABONNE, URRUSTOY, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, SARASOLA, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, BELLOT, LEPRETRE, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, GAILLAT, GARROTE, Mme GASTON, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, REICHERT, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL.

<u>Pouvoirs</u> :	Anne-Marie BARRERE	à	Marc SPYCHIGER
	Patrick SEBAT	à	André MINJUZAN
	Louis REY	à	Jean-Michel BELLOT
	Jean-Pierre DOMEQ	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Dominique QUEHEILLE	à	Marie-Lyse GASTON
	Jean-Michel BRIGIDOU	à	Robert BAREILLE
	Gilles BITAILLOU	à	Philippe GARROTE
	Nathalie REGUEIRO	à	Elisabeth SALTHUN-LASSALLE
	Véronique PEBEYRE	à	Eliane YTHIER

<u>Suppléants</u> :	Marc SPYCHIGER	suppléant de	André BERNOS
	Christine DOMINGUEZ	suppléante de	André PAILLAS
	René PETUYA	suppléant de	France JAUBERT-BATAILLE
	Henri LAGREULA	suppléant de	David LAMPLE
	Jean LABERDESQUE	suppléant de	Jean LOUSTALET
	Jeanine DUTECH	suppléante de	Yves TOURAINE

Excusés : Jean-Claude ELICHIRY, Henri GIMENEZ, Didier LOUSTAU, Jean-Michel IDOPE, Robert LABORDE-HONDET, Gérard FRECHOU, Bernard UTHURRY, Anne BARBET, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Patrick MAILLET, Martine MIRANDE, Nadia SEGAUD.

---

## RAPPORT N° 19

### ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE : CONVENTION AVEC LA VILLE D'OLORON POUR 2010

M. CARSUZAA rappelle que par délibération du 11 septembre 2008, le Conseil Communautaire avait décidé d'apporter une aide à la ville d'Oloron Sainte Marie pour participer aux actions en faveur de la jeunesse qui faisaient l'objet de contractualisations avec les institutionnels (CAF, DDJS, Conseil Général...).

Pour 2010, la Ville d'Oloron vient de présenter son état prévisionnel 2010 qui a été arrêté après discussion à 200 000 € incluant la subvention complémentaire à l'Amicale Laïque qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil Communautaire le 29 septembre dernier. Naturellement, le montant total des dépenses sera arrêté à partir du bilan définitif.

Pour 2010, la participation de la CCPO s'élève provisoirement à 60 000 € (soit 30 %).

Les crédits sont disponibles au Budget.

Ouï cet exposé,

### **Le Conseil Communautaire, à l'unanimité**

- **ADOPTÉ** le présent rapport
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec la ville d'Oloron et procéder au versement du premier acompte, à hauteur de 80 %.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 16 décembre 2010.

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT